

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

en exercice : 48

présents : 43

pouvoirs : 5

votants : 48

L'an deux mille dix sept, le dix huit janvier à 19 heures 30,
Le Conseil de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Frédéric Praud au Loroux-Botterau
sous la présidence de M. Pierre-André PERROUIN, Président
Date de la convocation : 12 janvier 2017

Présents :

MM PERROUIN SABOURIN LUCAS COIGNET BALEYDIER JOUNIER BOUHIER TEURNIER GICQUEL HUET BARON
RIPOCHE BERTIN MABIT LAUMONIER CORBET ROCHET ROUSSEAU RIVERY BARAUD AGASSE MARCHAIS J.M.
MARCHAIS J. POUPELIN AUBRON BUZONIE
MMES BRAUD LERAY MENARD TESSERAU HOUSSIN CHOBLET DAVIOT SECHER BOUCHER PETITEAU
MOSTEAU GILBERT ARBERT CHARRIER LE POTTIER PEROCHEAU LACOSTE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr SERISIER (pouvoir à Mme GILBERT), Mr LEGOUT (pouvoir à Mr AUBRON), Mme VIVANT (pouvoir à Mr
ROCHET), Mme MEILLERAIS-PAGEAUD (pouvoir à Mr CORBET) et Mme BABIN (pouvoir à Mme BRAUD)

Est nommé secrétaire de séance : Maurice BOUHIER

Adoption du règlement du Service Public d'Assainissement non Collectif

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 2016, portant fusion des Communautés de Communes
Loire-Divatte et de Vallet au 1^{er} janvier 2017 pour créer la Communauté de Communes Sèvre et Loire, et
son annexe fixant les statuts de la Communauté de Communes Sèvre et Loire,
Vu l'harmonisation à mettre en place sur le service public d'assainissement non collectif afin de permettre
à la Communauté de communes Sèvre et Loire de fonctionner,
Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de définir les modalités de fonctionnement du
service et d'adopter le règlement de service,
Considérant le projet de règlement,
Considérant l'avis favorable du groupe de travail,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement du service public d'assainissement non collectif joint à la présente délibération.

Fait à Vallet, le 18 janvier 2017

Le Président

Pierre-André PERROUIN



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission en
préfecture le 20 JAN. 2017

de son affichage le 24 JAN. 2017